



De gauche à droite : Hary Rabefaniraka (association Titel) ; Mialy Rajoelina (association Fitia) ; Sandy Solofonirina (association We move Madagascar)

La violence basée sur le genre (VBG – *Violence based on gender* en anglais) est un grave problème de santé d'envergure internationale qui remet en cause le droit international des droits de l'homme et les principes d'égalité des sexes. Elle constitue aussi une menace pour la paix durable et la dignité humaine. Les États membres des Nations Unies, reconnaissant que les situations de crise exacerbent le risque de VBG (en particulier pour les femmes et les adolescentes), ont appelé à agir rapidement pour mettre un terme à la VBG dans les situations d'urgence.

L'UNFPA (acronyme en anglais pour Fonds des Nations Unies pour la Population) s'est fixé comme priorité stratégique de développer sa réponse humanitaire et de renforcer ses actions de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre. Ces normes minimales, qui fournissent au personnel de l'UNFPA et à ses partenaires des directives claires et sans équivoque sur la façon de prévenir la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence et de faciliter l'accès des survivant(e)s aux services d'intervention multisectoriels, nous aideront à réaliser cet objectif stratégique. Elles décrivent des actions concrètes qui peuvent être adaptées à toutes les situations d'urgence où intervient l'UNFPA, y compris les conflits et les catastrophes naturelles.

Les normes minimales comportent au total 18 normes reliées entre elles qui s'appuient sur l'avantage comparatif et l'expertise internationale de l'UNFPA et sont fondées sur les meilleures pratiques internationales. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mission de l'UNFPA, qui coordonne avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) la prévention et la réponse à la VBG dans les situations d'urgence dans le cadre du Domaine de responsabilité du

Groupe mondial de la protection. Grâce à sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, l'UNFPA peut aider les autorités nationales et ses partenaires à développer et renforcer les systèmes de santé et de protection.

Les normes comportent des outils qui permettent d'éliminer les obstacles qui empêchent de donner la priorité aux questions de prévention et de réponse à la VBG dans les situations d'urgence. Elles fournissent également des orientations sur le travail en collaboration avec les survivant(e)s et les membres de la population sinistrée dans le but de renforcer la résilience individuelle et communautaire. J'exhorte vivement l'ensemble du personnel de l'UNFPA à appliquer les 18 normes minimales dans tous les contextes humanitaires et dans toutes les actions de préparation aux crises. Ensemble, nous devons veiller à ce que les mesures de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre soient prioritaires et constituent un élément systématique et incontestable de notre réponse humanitaire, du travail de l'UNFPA en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être des femmes et des filles dans les situations d'urgence. Il est de notre responsabilité collective de faire respecter la dignité et les droits de tou(te)s les survivant(s) et d'atteindre plus particulièrement les personnes les plus exposées.



Babatunde Osotimehin. Directeur exécutif de l'UNFPA, décédé le 4 juin 2017

Babatunde Osotimehin

Directeur exécutif de l'UNFPA, décédé le 4 juin 2017

In « Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence »

Ces 18 normes minimales de l'UNFPA sont : 1. la participation ; 2. les systèmes nationaux ; 3. les normes sociales et sexospécifiques ; 4. la collecte et l'utilisation des données ; 5. la prise en charge médicale ; 6. la santé mentale et le soutien psycho-social ; 7. la sécurité ; 8. l'accès à la justice et l'assistance juridique ; 9. les kits de dignité ; 10. l'autonomisation socio-économique ; 11. les systèmes d'orientation ; 12. l'intégration transversale ; 13. la préparation et l'évaluation ; 14. la coordination ; 15. le plaidoyer et la communication.



Mialy Rajoelina et Serge-Benoît Bounda

Le 12 avril 2019, au Carlton Anosy, dans le cadre des 50 ans du Fonds des Nations Unies pour

la Population (UNFPA) et du 25^e anniversaire du Plan d'Action de la Conférence Internationale du Caire sur la Population et le Développement (CIPD), Mialy Rajoelina, née Razakandisa, épouse du président de la république malagasy, Andry Rajoelina, et Présidente-fondatrice de l'association Fitia, a été choisie pour être Ambassadrice de l'UNFPA pour la lutte contre les VBG à Madagascar. Cela, en très grande partie, grâce à son intervention, à Mahajanga le 8 mars, lors de la célébration de la Journée internationale de la Femme. Pour Serge-Benoît Bounda, Représentant permanent de l'UNFPA à Madagascar, Mialy Rajoelina est «
une championne,

source d'inspiration, un modèle pour des millions de Malgaches.

«*□ Votre message, votre cri, votre engagement en faveur de la promotion de la femme et de zéro tolérance pour les violences basées sur le genre, nous ont conquis et inspiré, car, non seulement vous le dites, mais de plus vous dénoncez et agissez□* ».

Réponse de l'Ambassadrice championne : «*□ J'accepte devant cette auguste assemblée, en ce jour du 12 avril 2019, l'honneur d'être l'Ambassadrice de la lutte contre la violence basée sur le genre et contre le mariage forcé précoce des enfants à Madagascar. Je suis prête à combattre les violences perpétrées envers les femmes. Je me tiens face à vous aujourd'hui, pour formuler mon engagement solennel, à défendre les femmes et les enfants, leurs droits, leur liberté, leur bonheur. Car la violence est répandue, vulgarisée, parfois même excusée, pourtant elle n'est ni normale, ni acceptable. En parler ne suffit plus, il faut agir□* ».



[VIDÉO DU DISCOURS EN MALAGASY ICI](#)

Joignant l'action au verbe, le lancement de a eu lieu le 25 avril 2019, au CCI Ivato. Leitmotiv : NOUS CONDAMNONS LA VIOLENCE ! Extraits du discours de bienvenue de l'Ambassadrice Mialy Rajoelina :

« (...) Koa mitodika indrindra aminareo zatra ny lalan-diso aho. Fotoana izao hanovàna famindra. Fitondran-tena mamohelitra, ary helohin'ny lalàna ny herisetra. Manaitra ny sainareo ihany koa aho mba hanao ho zava-dehibe ny ady amin'ny fampanambadiana an-katerena ny ankizy. Manana adidy voalohany indrindra amin'izany isika ray aman-dreny. Manana zo hianatra, manana zo miaina toy ny ankizy ny zanatsika. Miantso anareo ankizy koa anefa aho mba tsy ho maika hiroso amin'ny fanambadiana aloha loatra. Tsarovy lalandava rankizy fa ny fianarana no lova tsara indrindra, ny fianarana ihany no amin'azy e! (...) Samy resy lahatra avokoa izahay, mpikambana ao amin'ny Fikambanana Fitia, fa rehefa miray hina dia azo atao ny manome ny tsara indrindra ao anatinay ho an'ny mpiarabelona (...) Koa andao àry hiara-hiteny amin'ny feo iray hoe: MELOHAKO NY HERISETRA !

»

Traduction libre

Aussi, je me tourne vers vous ayant l'habitude de marcher de travers. Il est temps de redresser vos pas. La violence est une attitude malsaine réprimée par le loi. Je lance un appel à toutes et à tous également, pour que vous priorisez la lutte contre le mariage précoce sinon forcé d'enfants. Nos enfants ont le droit d'étudier, de vivre comme tous les autres enfants auxquels je lance aussi un appel de ne pas s'empressez ni s'aventurer dans un mariage précoce, contracté à la hâte. Rappelez-vous, chers enfants que les études constituent le meilleur des héritages si ce n'est l'unique, à même de vous rendre meilleurs ! Nous, membres de l'association Fitia, sommes convaincus qu'en unissant nos forces nous pouvons donner le meilleur de nous-mêmes pour nos semblables. Aussi, nous unissons nos voix pour crier haut et fort : JE CONDAMNE LA VIOLENCE !

Remontons un peu le temps. Le 25 novembre est la date choisie par les Nations-Unies pour célébrer la Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence contre les Femmes. A Madagascar, en 2018, les données chiffrées émanant de l'UNFPA, à cette occasion, étaient très alarmants. Ainsi, il s'est avéré que 30% de femmes malgaches victimes de violence basée sur le (leur) genre, 60% n'ont jamais tenté aucune voie pour trouver de l'assistance.

Explications d'un sociologue. « Chez les Malagasy, dans le cadre des us et coutumes relatifs au mariage,

on ne lave pas son linge sale en public »

(«

Ny tokantrano tsy ahahaka »). Ainsi,

dans 80% des cas, cela vaut pour toutes les classes sociales, que ce soit en milieu aisé, bourgeois, moyen, ou vulnérable ».

A Madagascar, vu la compréhension des soubassements culturels encore marqués par la phallocratie (autant du point de vue des religions que des us et coutumes) cela a trait plutôt à la peur, des préjugés, de la réputation, etc. Ce qui au final, fait que la femme soit doublement « victime ». D'autant plus que 45% des femmes les considèrent comme normales. Les psychologues avancent quant à eux que le principal danger avec les VBG, c'est justement la possibilité permanente de récurrence, si aucune action n'est menée. Ce qui fait que les femmes sont constamment exposées au danger si tous les paramètres de la situation initiale restent les-mêmes. Voilà pourquoi, il faut agir et vite. Cependant, il est quand même arrivé des cas où « tout s'est arrangé », mais cela reste rare et si on se trouve du mauvais côté de la barre, la situation peut se solder par la mort. Par ailleurs, il a été également rapporté que seules 10% des femmes sont prises en charge et parmi ces 10%, seuls 5% des cas finissent devant la Justice. Et encore parmi ce petit pourcentage, les cas peuvent se retourner contre les plaignantes. Pour cause, la méconnaissance de leurs droits et les subtilités des lois qui régissent ces cas sur le territoire malgache pour celles-ci de leurs droits, ou encore des suspicions de corruption. (UNFPA).



Et c'est pourquoi, Mialy Rajoelina, en tant qu'Ambassadrice du FNUAP entrant directement dans la danse pour la lutte contre les VBG, a fait du travail à l'unisson avec tous les ministères concernés, son cheval de bataille :

« Tsy ho vita irery ny ady amin'ny herisetra fa mila fiaraha-miasa amin'ireo rafitra samihafa toy ny Ministeran'ny Filaminam-bahoaka, ny Ministeran'ny Fitsarana ary ny Ministeran'ny Mponina izay miara-miasa amin-kitsipo hatrany. Izay indrindra no anton'ny tsy nisalasalako hihaona tamin'ny Ministry ny Filaminam-bahoaka, an-daniny, ary ny Ministry ny Fitsarana, ankilany. Noresahanay ny fahafahana mametraka rafitra hisorohana ny herisetra, hanafaizana ny tomponantoka amin'izany ary ny hanohanana sy handraisana an-tanana ireo hianjadian'ny herisetra ».

Traduction libre

La lutte contre les VBG ne pourra jamais se faire en faisant cavalier seul. Elle requiert la participation mutuelle de diverses entités concernées comme le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice et le ministère de la Population qui, déjà, oeuvrent de concert habituellement. C'est pourquoi, j'ai rencontré les premiers responsables de ces ministères. Nous avons discuté de la mise en place de structures pour endiguer les VBG; pour punir les responsables de ces crimes et pour prendre en charge les victimes de VBG.



Femmes sur trois générations au CCI Ivato, ce 25 avril 2019

Et c'est ici que je place une maxime de Jean-baptiste Poquelin dit Molière -comédien et dramaturge français, né le 15 janvier 1622 et mort le 17 février 1673

, qui vous semblera incongru étant donné que vous en ignorez le sens jusque-là :
« Il faut parfois se faire violence »

Ce n'est pas du tout ce que vous croyez. Cela signifie qu'il faut parfois agir contre ses désirs pour faire ce qu'il y a de mieux pour soi. Merci à Mialy Rajoelina pour son engagement qui n'a rien de... théâtral.

Dossier de Jeannot Ramambazafy également publié dans "La Gazette de la Grande île" du samedi 27 avril 2019

